

CONSEIL MUNICIPAL 2017-07

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 09 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

<i>Etaient présent-e-s :</i> M Philippe CAPDEVILLE M Arnaud AUGIER M Alain BESCOPI M Raymond BORT Mme Nadine DAX M Michel ESPINASSE M Gaëtan LONGO M Patrick MÉGRIER	<i>Excusée donnant procuration</i> Nathalie MARSOT à Philippe CAPDEVILLE Absente : Magalie BENSIMON
	Secrétaire de séance : Philippe CAPDEVILLE

Le dernier Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Points supplémentaires :

- **Tarif salle des fêtes Association La Clochette Lisloise** – Délibération 201733

Monsieur le maire explique à l'Assemblée, qu'en raison des créneaux horaires particuliers d'occupation de la salle des fêtes par l'association « La Clochette l'Isloise » pour l'année 2017/2018, il est nécessaire d'ajuster le tarif de la location qui avait été défini aux associations par délibération du 12/11/2014.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité de fixer le tarif de la salle des fêtes pour l'Association « La Clochette Lisloise » :

- au prix forfaitaire de 400 € pour couvrir les frais d'électricité et de 150 € pour participation à l'entretien, pour l'année 2017/2018
- **Tarif salle des fêtes entreprises du territoire de la Gascogne Toulousaine** - Délibération 201734

A compter du 1^{er} décembre 2017, le tarif de location de la salle des fêtes à des entreprises du territoire est fixé comme suit :

1 journée en semaine : 200 €
Frais d'électricité : 0.25 € le kw/h d'électricité
Forfait nettoyage : 120 €
Caution : 800 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE, à l'unanimité d'approuver ce tarif.

7.1 –Travaux accessibilité de la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite (PMR) – Demande de subvention auprès de l'Etat : Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) - Délibération 201735

Les accès de la salle des fêtes communale nécessitent des travaux de mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Plusieurs devis ont été demandés. Le devis le mieux disant se chiffre à 9 991.69 € HT. Une demande de subvention auprès de l'Etat peut être déposée au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après en avoir délibéré,

- Donne son accord afin que soit déposé une demande de subvention la plus large possible dans le cadre de la DETR au titre des travaux d'aménagement des accès à la salle des fêtes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite tels qu'ils viennent de leur être présentés ;

- Arrête les modalités de financement ci-dessous :

Montant des travaux HT	9 991.69 €
Subvention DETR (Etat) 25 %.....	2 497.93 €
Autofinancement.....	7 493.76 €

- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'état.

- Donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents de nature administrative ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vote : Pour 9 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

7-2 : Réhabilitation Assainissement Non Collectif de la salle des fêtes - Délibération 201736

L'assainissement autonome de la salle des fêtes n'est plus aux normes. Il est nécessaire de le réhabiliter. Plusieurs devis ont été demandés. Il est précisé qu'une demande de subvention auprès du SPANC peut être déposée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à ces travaux.

7-3 : Participation aux charges de fonctionnement de l'école de L'Isle-Jourdain année scolaire 2016/2017 - Délibération 201737

Par délibération en date du 10 avril 2017, la Commune de l'Isle-Jourdain a fixé le montant de la participation intercommunale aux écoles pour l'année scolaire 2016/2017 à 832 € pour les enfants scolarisés en école primaire et à 1 771 € pour les enfants scolarisés en école maternelle pour les communes extérieures. 18 enfants sont scolarisés en primaire et 10 enfants sont scolarisés en maternelle. La participation s'élève à **31 505 €**.

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour payer le montant de cette participation.

7-4 : Recrutement d'un Agent recenseur pour le recensement de la population - Délibération 201738

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- de créer un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur du 18/01/2018 au 17/02/2018.

- et de verser, conformément aux dispositions du décret N°2001-654, à l'agent recenseur appelé à utiliser le véhicule personnel pour l'exercice de ses fonctions :

- une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de transport, dont le montant est fixé par arrêté ministériel.

7-5 : Adoption de la nomenclature détaillée pour le budget communal - Délibération 201739

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune utilise en comptabilité le plan de comptes abrégé des communes de moins de 500 habitants. Dans un souci de lisibilité des comptes communaux, il propose à l'assemblée d'adopter le plan de comptes développé des communes de 500 h et plus à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

7-6 : Transfert de la compétence de l'aire d'accueil des gens du voyage ; fixation des attributions de compensation - Délibération 201740

Monsieur le Maire indique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie, le 10/10/2017, pour évaluer les charges transférées par la commune de l'ISLE JOURDAIN suite au transfert de la compétence Aire d'Accueil des Gens du Voyage au 01/01/2017.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la modification des attributions de compensation pour l'année 2017.

	= AC 2016	- Retenue Jeunesse 2016 (6 mois)	Rajout Planification 2016	Retenue Planification 2017	= AC 2017	Retenue Gestion AAGV	= AC 2017 définitive
CLERMONT- SAVES	-672 €	-1 351 €	9 572 €	-1 241 €	6 308 €	-97	6 212 €

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,
- FIXE l'attribution de compensation telle que décrite dans le tableau ci-dessus, pour l'année 2017, soit 6 212 €
- Fixe le montant de la participation au coût de l'aire d'accueil des gens du voyage à 97 € pour l'année 2017.

7-7 : Adoption du rapport d'activité 2016 de la CCGT - Délibération 201741

Après exposé par le Maire le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité de la CCGT pour l'année 2016

7-8 : Repas des anciens

Ce repas aura lieu le samedi 16 décembre à la salle des fêtes de Clermont-Savès.

Questions diverses

- Mise en place des illuminations de Noël début décembre.
- Installation d'une boîte destinée à recevoir les « livres itinérants ». Ce projet sera réalisé en collaboration avec des jeunes du village et leurs parents.

Fin de séance à 22 h 40

Gaëtan LONGO
Maire